

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE CHENON

Séance du 30 mars 2026

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 11  
Nombre de membre en exercice : 11  
Nombre de membres présents : 10  
Pouvoir : 0

Date de la convocation : 25 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le trente mars, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal régulièrement convoqués se sont réunis en Mairie sous la Présidence de Monsieur Norbert BOULIER, Maire de CHENON.

Etaient présents : BOULIER Norbert, BERTHONNEAU Philippe, MAINGUET Martine, CLOCHARD Laurent, HEALY Mickael, VERGEZ Brigitte, BAUDIN Sébastien, ANTON Francine, COCAGNE Leslie, VITU Léa.

Absent excusé :

Absent : MERAL Gilles,

Secrétaire : MAINGUET Martine

2026.15 ADHESION SAUVEGARDE 3 2 1

Vu l'article L 5511-1 du code général des collectivités territoriales qui prévoit que : « Le département, des communes et des établissements publics intercommunaux peuvent créer entre eux un établissement public dénommé agence départementale. Cette agence est chargée d'apporter, aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux du département qui le demande, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier. »

Outre ses missions traditionnelles d'assistance à maîtrise d'ouvrage et d'assistance juridique, l'Agence intègre l'offre d'ingénierie numérique et informatique proposée, jusqu'en 31 décembre 2017, par le SDITEC (Syndicat Départemental Informatique et Technologies de Communication).

Vu la délibération N°43-423-BP 2013 du conseil général de la Charente en date du 21 décembre 2012 proposant la création d'une agence technique départementale,

---

Mairie de Chenon 1 Route des Jonquilles 16460 Chenon

Tél : 05.45.22.52.77

E mail : [mairie@chenon16.fr](mailto:mairie@chenon16.fr)

Vu la délibération N°14-001 de l'Assemblée générale constitutive de l'ATD16 en date du 6 février 2014 approuvant les statuts de l'agence technique départementale,

Vu la délibération N° 2017-11\_R01 et son annexe, de l'Assemblée générale extraordinaire du 8 novembre 2017 modifiant les statuts de l'ATD16,

Vu le dernier barème de participation adopté par le Conseil d'Administration de l'ATD16,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et compte tenu de l'intérêt de la collectivité pour une telle structure :

**DÉCIDE** de souscrire à la mission optionnelle de l'ATD16

- « **Sauvegarde 321 & usages collaboratifs** » incluant notamment :
  - Une capacité de stockage, capacité de stockage illimitée,
  - Une sauvegarde entièrement sécurisée,
  - L'engagement de retrouver ses données sous 72 heures,
  - Une copie distante en totale souveraineté,
  - Cloud souverain pour tous les dossiers, accessibles sur PC, tablettes, ...
  - Prise en main à distance sécurisé.

**PRÉCISE** que cette mission optionnelle sera exercée selon les dispositions et conditions énoncées dans les statuts et le règlement intérieur de l'ATD16, prévoyant un délai de préavis de deux années civiles pleines.

**APPROUVE** le barème prévisionnel de la cotisation annuelle correspondante.

Pour : 10 Contre : 0 Abst : 0

Fait et délibéré à Chenon les jour, mois et an que dessus,  
Pour copie conforme  
Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le 1 avril 2026.



Le Maire  
Norbert BOULIER

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Norbert Boulier', is written over the printed name of the Mayor.

Mairie de Chenon 1 Route des Jonquilles 16460 Chenon

Tél : 05.45.22.52.77

E mail : mairie@chenon16.fr